

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
 4B Sud-Charente  
 Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2018

N°2018-06-11

Conseillers en exercice : 62  
 Conseillers titulaires et suppléants présents : 42  
 Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 3

Pour : 41  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

L'an 2018 et le 20 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Lagarde sur le Né, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.  
 Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre – **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. GUERN Joël, M. BUZARD Laurent – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques – **BORS DE BAIGNES** : M. ARNAUD Yvon – **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc – **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : M. BOUTIN Christian – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques, **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël – **ORIOILLES** : M. PETIT Bernard – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique – **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude – M. DEAU Loïc – **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain – **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel – **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionnel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. MONTENON Thierry (Pérignac)  
 M. BOBE Philippe (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux)  
 Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme GARNEAU Janine (Chillac), Mme MONTAUT Martine (Ladiville), M. TESTAUD Alain (Lagarde sur le Né).

Etaient excusés :

M. ARSICAUD Jean-Marie (Berneuil), Mme IMBERT Pascale (Berneuil), M. MAUDET Didier (Brossac), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. TUTARD Christophe (Chalignac), Mme FOUASSIER Véronique (Condéon), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais), M. RAVAIL Pierre (Guimps), M. BONNAUD Pascal (Lachaise), M. BERGEON Frédéric (Montmérac), M. MOUCHEBOEUF Michel (Montmérac), Mme LAGARDE Isabelle (Oriolles), M. GERVAIS Philippe (Saint-Bonnet), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme ROCHAIS Anne-Marie (Saint-Léger), M. VERGNION Philippe (Val des Vignes).

**N°11 - Objet : signature du contrat régional de Dynamisation et de Cohésion territoriale**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

Vu la délibération du Conseil Régional n°2017-728-SP fixant les principes et objectifs stratégiques de la nouvelle politique contractuelle territoriale,

Vu la délibération du Conseil Régional n°2018-524-SP fixant le règlement d'intervention de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Considérant que le territoire de projet retenu par le Conseil Régional dans sa politique contractuelle 2017-2021 pour la communauté de commune des 4B est à l'échelle du Pays Sud-Charente,

Considérant que les grands principes du contrat sont les suivants :

- Des périmètres de contractualisation proposés à l'échelle de « territoires de projets » regroupant plusieurs EPCI
- Approche discriminante : appui régional différencié en fonction de la vulnérabilité des territoires
- Soutien aux projets générateurs d'activités et d'emplois ou constituant des services essentiels à la population (bloc de compétences Région)
- Une co-construction Région-territoire de projets du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre du plan d'actions

Considérant parce que le conseil régional reconnaît le caractère de vulnérabilité du territoire Sud Charente, ce dernier bénéficiera d'un contrat de dynamisation et de cohésion

Considérant que le contrat régional de Dynamisation et de Cohésion Territoriale est un outil nécessaire au développement du territoire qui permet de solliciter des fonds régionaux bonifiés pour des projets de développement locaux allant du financement d'ingénierie à de l'investissement dans les domaines de la culture, de l'économie en passant par le sport et l'emploi,

Considérant que le comité de pilotage d'élaboration du contrat est composé de représentants régionaux, du syndicat mixte du Pays Sud-Charente, des deux communautés de communes des 4B et Lavalette Tude Dronne et des principaux acteurs associatifs du territoire.

Considérant que la stratégie retenue pour le Sud Charente s'articule autour de deux enjeux principaux déclinés en priorités stratégiques :

**Enjeu 1 : Renforcer l'économie par une stratégie affirmée de développement en lien avec les agglomérations environnantes et la métropole bordelaise**

- 1.1.1 Capitaliser et donner de la valeur ajoutée aux ressources économiques locales : agriculture, forêts, métiers d'art...
- 1.1.2 Soutenir l'émergence de nouvelles filières à forte valeur ajoutée (numérique, aéronautique, énergie renouvelable...) et renforcer le champ de l'économie sociale et solidaire
- 1.1.3 Structurer et optimiser les conditions d'accueil et de développement des activités économiques
- 1.1.4 Dynamiser les flux et le tissu économique des centres-bourgs

**Enjeu 2 : Promouvoir l'attractivité résidentielle et touristique : accueillir durablement de nouvelles populations**

- 2.1 Affirmer la vocation résidentielle des centres-bourgs
- 2.2 Renforcer et adapter l'offre de services pour favoriser l'accueil de nouvelles populations
- 2.3 Développer les solutions de mobilité et de déplacements inclusives et durables
- 2.4 Développer et qualifier l'offre touristique : activités de pleine nature et tourisme vert, patrimoine et art de vivre

Considérant que le plan d'actions afférent (cf : annexe) a été présenté et validé par le comité de Pilotage du 5 septembre 2018 et qu'il doit être validé maintenant par les quatre signataires : le Pays Sud Charente, la Communautés de communes des 4B Sud Charente, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne et la Région Nouvelle Aquitaine.

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- approuve la signature du contrat régional de dynamisation et de cohésion territoriale ;
- autorise le Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
 Reçu en Sous-Préfecture le : ... 2.5. SEP. 2018 .....  
 Publié ou notifié le : ..... 2.5. SEP. 2018 .....  
 Touvérac, le ..... 2.5. SEP. 2018 .....

Pour extrait conforme,  
 Touvérac, le 24 septembre 2018  
 le Président,  
 Jacques CHABOT.



